RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Séverine De Laveleye, *Présidente* ;
Mariam El Hamidine, *La Bourgmestre* ;
Charles Spapens, Ahmed Ouartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père, Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima Zohra El Omari, Esmeralda Van den Bosch, Alitia Angeli, *Échevin(e)s* ;
Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Fatima Abbach, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Mustapha Al Masude, Samir Ahrouch, Michael Van Vlasselaer, Kris Vanslambrouck, Nicolas Lonfils, Francis Dagrin, David Leclercq, Mostafa Bentaha, Marianne Courtois, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale.*

Excusés Marc-Jean Ghyssels, Stéphanie Koplowicz, Xavier Jans, Valerie Pauwels, Iris Vlodaver, *Conseillers communaux.*

Séance du 26.09.23

#Objet : Motion visant à faire de Forest un "lieu sûr " pour les femmes (à la demande de Mesdames et Messieurs El Yousfi, Leclercq, Jans, Maduda, Ahrouch, De Beer, conseillers communaux) #

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétariat

Le conseil communal de Forest :

- vu la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1950),
- vu la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul),vu la proposition de directive présentée par la Commission le 8 mars 2022 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique,
- vu la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF),
- vu la campagne européenne #safeplace4woman qui a débuté le 3 mars 2023 invitant les villes, les communes et les régions à se déclarer ''lieu sûr pour les femmes'',
- vu le projet de loi cadre visant à doter la Belgique d'un ensemble d'instruments de protection des victimes de féminicides votée le 29 mai 2023 au Parlement fédéral,
- vu la proposition de résolution du Parlement Bruxellois du 26 février 2021 tendant à lutter contre les cyberviolences,
- vu le Plan Bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 16 juillet 2020,
- vu le Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024,
- vu le Plan d'Action National de Lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025 adopté le 26 novembre 2021 ;
- attendu que depuis mars 2023, la zone de police Midi est intégrée dans le système de permanence unique du CPVS de l'hôpital CHU Saint-Pierre.

A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental consacré par les traités et par la charte des droits fondamentaux ;
B. considérant que la lutte contre la violence fondée sur le genre relève d'une responsabilité commune, qui exige des actions et des efforts collectifs à tous les niveaux de gouvernement, qui ont un rôle clé à jouer à cet égard puisque ce sont elles les plus proches des citoyens sur le terrain;
C. considérant que l'élimination de la violence fondée sur le genre, est une condition indispensable à la réalisation d'une véritable égalité entre les hommes et les femmes;
D. considérant que 31 % des femmes en Europe ont subi des violences physiques, que 5 % ont été violées au sein des pays de l'Union, qu'environ 50 femmes perdent la vie chaque semaine du fait de violences fondées sur le genre et que 43 % des femmes ont subi une forme de violence psychologique de la part d'un partenaire intime, et, ce, alors que l'on estime que la violence reste très insuffisamment signalée;
E. considérant qu'en Belgique: 36% de femmes sont victimes de violence physique/sexuelle
F. considérant que la violence fondée sur le genre, tant sur les réseaux sociaux que sur l'espace public, et le manque d'accès à une protection adéquate mettent en péril un certain nombre de droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, le droit à la dignité humaine, le droit à l'intégrité physique et mentale, l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé, le droit à la liberté et à la sûreté ainsi que le droit au respect de la vie privée et familiale;
G. considérant qu'en Belgique un féminicide est commis tous les 7 jours et qu'en 2022, elles étaient au moins 24 femmes en Belgique à perdre la vie parce qu'elles étaient des femmes ;
H. considérant que les pratiques de mariage précoce et forcé et de mutilations génitales féminines, constituent une violation des droits à la liberté, à la dignité humaine et à l'intégrité physique;
I. considérant qu'il est essentiel, pour parvenir à une émancipation pleine et entière des filles, de mettre fin aux stéréotypes sexistes et de faire cesser les pratiques répressives fondées sur le genre, en s'appuyant sur des programmes éducatifs novateurs dans lesquels les cycles d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire jouent un rôle clé;
J. considérant que de tels programmes novateurs impliquent nécessairement de proposer une éducation complète à la vie relationnelle et sexuelle, y compris des programmes éducatifs destinés spécifiquement aux garçons, et que cet enseignement joue un rôle fondamental dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, la misogynie et les stéréotypes sexistes;
K. considérant que les zones de police sous l'impulsion de leurs bourgmestres doivent encore renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales une priorité ;
L. considérant que le Conseil de Police doit continuer à travailler sur l'application de la Convention d'Istanbul dans notre zone de Police, et à poursuivre la sensibilisation de nos agents de police à la prise en charge adaptée des victimes de violences intrafamiliales. Et notamment, à travers le groupe de travail réunissant la cellule EVA et les conseillères de police.
M. considérant que les communes, et leurs CPAS ont un rôle crucial de première ligne dans la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales, notamment parce qu'ils disposent d'une expertise d'accompagnement et de prise en charge des victimes via leurs services de prévention ;
N. considérant la mise en œuvre progressive des recommandations du Conseil Citoyen Forestois concernant le sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public à Forest ;

Décide :

1. de mettre en œuvre une politique globale pour que Forest devienne un ''lieu sûr pour les femmes'' et de s'engager à mettre en œuvre des politiques publiques visant, d'une part, à garantir la sécurité des femmes, et, d'autre part, à sévir explicitement contre toute forme de violence fondée sur le genre, en garantissant la participation pleine et équitable des femmes tout au long du processus ;
2. via cette motion d'inspirer et de servir d'exemple pour d'autres communes belges et européennes en matière de protection et de prévention ;

Demande au Collège des bourgmestres et échevins ainsi qu'au Collège de la Zone de Police Midi :

1. de garantir une information complète aux victimes de violences fondées sur le genre sur les services de soutien spécialisés, comme le Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles, les services de bien-être au travail en cas de harcèlement … ;
2. de former le personnel des forces de police, des pouvoirs publics et locaux à prendre en compte les questions d'égalité des sexes face aux femmes victimes de violences fondées sur le genre, en accordant la priorité absolue à la sensibilisation des premiers intervenants;
3. de rester vigilant et de plaider pour transmettre les informations concernant les cas de traite des êtres humains et aux pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles (mutilations génitales féminines, mariages précoces et forcés) auprès des services compétents;
4. de plaider pour une politique de tolérance zéro sur les formes de cyberviolence fondée sur le genre;

Demande au Collège des bourgmestres et échevins :

1. de tenir systématiquement compte de la sécurité des femmes et de leurs besoins au moment d'adopter des mesures budgétaires ayant trait aux budgets communaux
2. de plaider pour la consolidation des programmes éducatifs, notamment via des animations EVRAS dans toutes les écoles de la commune, et des formations, et sensibiliser les citoyens, dès le plus jeune âge, aux conséquences du harcèlement et de la violence fondés sur le genre;
3. de diffuser des campagnes de sensibilisation des violences basées sur le genre auprès du grand public et des campagnes d'information visant à informer les victimes sur les endroits où elles peuvent se rendre et les moyens dont elles disposent pour accéder à des services de soutien ;
4. de sensibiliser les acteurs de l'HORECA (bars et lieux festifs essentiellement) sur les violences de genre et les accompagner pour qu'ils puissent jouer un rôle de prévention et de soutien ;
5. d'évaluer annuellement l'état d'avancement des actions reprises dans la présente motion.

32 votants : 32 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :

La Secrétaire,	La Présidente,
(s) Betty Moens	(s) Séverine De Laveleye

POUR EXTRAIT CONFORME
Forest

Par le Collège :

La Secrétaire,	La Bourgmestre,
Betty Moens	Mariam El Hamidine